



Commission
d'accès à l'information
du Québec

Bureau de Québec
Bureau 1.10
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone: 418 528-7741
Télécopieur: 418 529-3102

Bureau de Montréal
Bureau 18 200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone: 514 873-4196
Télécopieur: 514 844-6170

Sans frais: 1 888 528-7741 cai.communications@cai.gouv.qc.ca www.cai.gouv.qc.ca

Québec, le

Monsieur

Objet : Dossiers présentement ouverts à la Commission d'accès à l'information

Monsieur ,

La présente lettre fait suite à la vôtre du 14 juin 2016 demandant la liste de vos dossiers présentement ouverts à la Commission d'accès à l'information.

Il y a présentement deux dossiers d'ouverts avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, soit les numéros et . En ce qui concerne la ville de Longueuil, deux dossiers sont également ouverts, soit les dossiers numéro et . De plus, deux autres dossiers sont également ouverts impliquant Keystone Communities, soit les numéros et .

En ce qui concerne particulièrement les dossiers impliquant Keystone Communities, tous les documents que vous aviez demandés vous ont été remis ou sont inexistant.

En ce qui concerne les dossiers impliquant la ville de Longueuil et le ministère précédemment mentionné, nous comprenons que tous les documents auxquels vous aviez droit en vertu de la Loi sur l'accès vous ont été remis. Par conséquent, nous ne prévoyons pas faire d'autres interventions à titre de médiateurs dans ces dossiers.

Veillez agréer, Monsieur , l'expression de nos meilleurs sentiments.

JL/lm

JEAN LAURENT, avocat médiateur
Direction des affaires juridiques

Direction des renseignements, de l'accès à l'information
et des plaintes sur la qualité des services

Le 6 septembre 2016

Monsieur

Objet : Demandes d'accès # 2015-03-62 et 2015-06-22

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 26 août dernier concernant les demandes d'accès portant les numéros 2015-03-62 et 2015-06-22.

D'entrée de jeu, nous tenons à souligner que la Direction des renseignements, de l'accès à l'information et des plaintes sur la qualité des services ne commente pas les dossiers qui font déjà l'objet de recours à la Commission d'accès à l'information (CAI), et ce, afin de ne pas interférer avec le processus judiciaire en cours.

Par ailleurs, nous sommes d'avis qu'il revient à la CAI de vous répondre en ce qui concerne le processus de médiation et votre insatisfaction quant à celui-ci. Dans ce contexte, votre correspondance a été transférée à la CAI, qui verra à y apporter les suites appropriées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Pascaline Porlier

c.c. M^e Jean Laurent, avocat-médiateur,
Commission d'accès à l'information